

Commission des licences d'alcool du Nunavut
Résolutions de 2018

Janvier 2018 – Réunion n° 71

- La Commission approuve l'ordre du jour de la réunion générale n° 71 par consensus.
- La Commission approuve le procès-verbal de la réunion générale n° 70 (juin 2017) par consensus.

Motion 71-01

Que la Commission des licences d'alcool du Nunavut approuve le logo présenté.

Présentée par : Robert Jancke

Appuyée par : Qilak Kusugak

Vote : Adoptée

N. B. : Une copie du logo est annexée au procès-verbal.

Motion 71-02

Que la Commission approuve la directive d'interprétation n° 19 portant sur la commande de bouteilles de vin.

Présentée par : Qilak Kusugak

Appuyée par : Miranda Atatahak

Vote : Adoptée

Motion 71-03

Que la Commission approuve le transfert de la licence de salle à manger 001 et de la licence d'établissement touristique 024 à l'acheteur de l'entreprise The Discovery, à condition que tous les documents requis soient fournis.

Présentée par : Terry Dobbin

Appuyée par : Robert Jancke

Vote : Adoptée

Motion 71-04

Que la Commission approuve la rénovation de l'établissement The Snack conformément à la demande datée du 24 août 2017.

Présentée par : Robert Jancke

Appuyée par : Qilak Kusugak

Vote : Adoptée

Motion 71-05

Que la Commission approuve la transformation de la licence de salon-bar de la Nunavut Brewing Company Itée en licence de pub de brasserie, à condition que l'établissement vende des collations ou autorise les clients à apporter leur propre nourriture.

Présentée par : Qilak Kusugak

Appuyée par : Robert Jancke
Vote : Adoptée

Motion 71-06

Que la Commission approuve les heures d'ouverture permises suivantes fixées dans la licence de pub de brasserie 032 :

**Lundi au jeudi : 16 h à 22 h
Vendredi : 16 h à minuit
Samedi : midi à minuit**

Présentée par : Robert Jancke
Appuyée par : Qilak Kusugak
Vote : Adoptée

Motion 71-07

Que la réunion n° 71 soit suspendue à 15 h 33 le 17 janvier 2018.

Présentée par : Miranda Atatahak
Appuyée par : Robert Jancke
Vote : Adoptée

Mars 2018 – Réunion n°72

Motion 72-01

Que la Commission des licences d'alcool du Nunavut approuve l'ordre du jour de sa 72^e réunion.

Présentée par : Qilak Kusugak
Appuyée par : Robert Jancke
Vote : Adoptée

Motion 72-02

Que la Commission approuve l'utilisation du code « NULLB » pour les rapports de décision soumis à CanLII en vue de leur publication.

Présentée par : Leesa Sowdluapik
Appuyée par : Robert Jancke
Vote : Adoptée

Motion 72-03

Que soient ratifiées toutes les décisions que la Commission a prises depuis la dernière réunion (réunion n° 70) en lien avec les sondages par courriel au sujet des demandes de permis de circonstance et des relevés de compte.

Présentée par : Qilak Kusugak
Appuyée par : Robert Jancke
Vote : Adoptée

Motion 72-04

Que soient ratifiées toutes les décisions que la Commission a prises depuis la dernière réunion (réunion n° 70) en lien avec les sondages par courriel au sujet des demandes qui lui ont été présentées, autres que celles indiquées au point 6.2.1 de l'ordre du jour.

Présentée par : Robert Jancke
Appuyée par : Leesa Sowdluapik
Vote : Adoptée

Motion 72-05

Que la Commission prenne acte des articles publiés dans les médias qui lui ont été présentés et les conserve dans ses dossiers.

Présentée par : Leesa Sowdluapik
Appuyée par : Qilak Kusugak
Vote : Adoptée

Motion 72-06

Que la Commission approuve les demandes de renouvellement des licences suivantes :

- 004
- 025
- 029
- 020
- 026
- Bp001

Présentée par : Leesa Sowdluapik
Appuyée par : Robert Jancke
Vote : Adoptée

Motion 72-07

Que la Commission approuve les demandes de renouvellement des licences suivantes, à condition que ces demandes soient complétées au plus tard le 31 mars 2018.

- | | |
|-------|---------------|
| - 001 | - 014 |
| - 002 | - 017/018/019 |
| - 003 | - 023 |
| - 008 | - 024 |
| - 009 | - 028 |
| - 011 | - 030 |
| - 012 | - 031 |

Si le titulaire de licence ne complète pas sa demande au plus tard le 31 mars 2018, la Commission lui accordera un report jusqu'au 30 avril 2018. Si la demande n'est toujours pas complétée à cette date, le titulaire sera convoqué à une audience de justification devant la Commission pour expliquer pourquoi il croit que l'on ne

devrait pas suspendre ou résilier sa licence ou lui imposer d'autres conditions, conformément au paragraphe 35(1) de la Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut.

Présentée par : Leesa Sowdluapik
Appuyée par : Robert Jancke
Vote : Adoptée

Motion 72-08

Que la Commission approuve le renouvellement de la licence 032, à condition que la demande soit complétée.

Présentée par : Leesa Sowdluapik
Appuyée par : Qilak Kusugak
Vote : Adoptée

Motion 72-09

À compter de 2019-2020, pour le renouvellement des licences d'installations récréatives privées, la Commission demandera des lettres du commissaire aux incendies et de l'agent de soins de santé attestant que les lieux occupés par le titulaire de licence respectent les exigences de la Loi sur la prévention des incendies et de la Loi sur la santé publique, conformément à l'alinéa 119e) du Règlement sur les boissons alcoolisées.

Présentée par : Robert Jancke
Appuyée par : Qilak Kusugak
Vote : Adoptée

Motion 72-10

Que la Commission approuve les heures d'ouverture prolongées de l'Ikaluktutiak Elks Lodge à Cambridge Bay (licence 026), telles qu'elles ont été présentées, pour l'exercice financier 2018-2019.

Présentée par : Robert Jancke
Appuyée par : Qilak Kusugak
Vote : Adoptée

Motion 72-11

Que la Commission approuve la suspension de la réunion générale n° 72 le 15 mars 2018 à midi.

Présentée par : Qilak Kusugak
Appuyée par : Leesa Sowdluapik
Vote : Adoptée